



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2024

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : José GILLES, Joëlle BAHRI, Claude-Bernard ROSIER, Gwénaëlle RIMBERT, Daniel MARTEAU, Eric ZAMIA, Bruno CROCHARD, Richard VIGNON.

Absents excusés : Marie-Pierre BOURRAT donne procuration à J. BAHRI, Philippe JOLLY donne procuration à S. BALAN, Marie-Line BOUDJLAL donne procuration à E. ZAMIA, Sandrine CASTELLARNAU donne procuration à G. RIMBERT.

Absents non excusés : Sylvain LEGRAND.

Secrétaire de séance : G. RIMBERT.

La séance est ouverte à 20 h 45, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2024

Le procès verbal du Conseil municipal du 28/05/2024 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) ETAT DES PRESENTATIONS ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. le maire expose au Conseil que des créances anciennes concernant des impayés de cantine, d'un montant de 980,95 € n'ont pu être recouvrées par le Trésor Public, et qu'il convient de les admettre en non valeur afin de pouvoir les annuler dans la comptabilité communale.

Cette décision est approuvée par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

3) ADHESIONS DE BRIGNANCOURT ET BOISSY AU S.I.E.E.V.

Les communes de Brignancourt et Boissy-l'Aillerie ont demandé à rejoindre le S.I.E.E.V. (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne), ce qui requiert l'acceptation des communes du syndicat. Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité en ce qui concerne Frémécourt.

4) INSTALLATION DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LA COMMUNE

Suite à la demande formulée au précédent Conseil municipal, M. le maire présente un second devis comprenant l'installation de caméras supplémentaires en bas de la rue de Cléry et au cimetière. Plusieurs conseillers ayant étudié ce devis pensent que le matériel proposé n'est pas toujours adapté aux besoins de la commune et qu'il est au final trop élevé. Il n'est pas possible de changer de prestataire car cela fait l'objet d'un marché passé par la communauté de communes C.C.V.C.

R. VIGNON se propose de revoir la chose avec le prestataire et est mandaté pour cela par le Conseil.

5) REDEVANCES G.R.D.F. D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Afin de ne pas avoir à voter chaque année pour approuver la perception des redevances G.R.D.F. d'occupation du domaine public par les canalisations de gaz, M. le maire propose d'approuver la chose jusqu'à la fin du mandat en cours.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le maire expose au Conseil que le tableau des effectifs du personnel communal doit être non seulement mis à jour mais remis à plat. La question doit être étudiée avec le C.I.G. (Centre Interdépartemental de Gestion) et sera soumise au prochain Conseil municipal.

7) DELEGATION DE FONCTION A UN ADJOINT

Il s'agissait de pouvoir déléguer à un adjoint la signature des actes d'état-civil en l'absence du maire. Mais vérification faite, les adjoints au maire sont de fait officiers d'état-civil et peuvent donc signer les actes en son absence ou en cas d'empêchement.

8) NOMINATION DE DELEGUES AU P.N.R. ET A LA FOURRIERE

La déléguée titulaire auprès de ces deux organismes ayant démissionné du Conseil municipal, il convient de la remplacer. S. BALAN se propose comme délégué titulaire au P.N.R. (Parc Naturel Régional) du Vexin, et B. Crochard, actuellement suppléant, se propose comme titulaire pour la

fourrière. M.-L. BOUDJLAL est maintenue suppléante au P.N.R. et M. BOURRAT est proposée comme suppléante à la fourrière.

9) MAINTIEN DE LA PRIME I.F.S.E. POUR L'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Lors des entretiens annuels, l'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, titulaire à plein temps a accueilli favorablement l'idée de se mettre prochainement en mi-temps thérapeutique en raison de ses problèmes de santé.

Dans cette éventualité, le Conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes et représentées de maintenir à hauteur de 50 % de sa valeur actuelle la prime I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise) dont elle bénéficie.

10) ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES SUR LA D 915

Le Conseil municipal remercie D. MARTEAU, qui a étudié avec le S.I.E.R.C. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux de Câbles) où il est délégué, l'enfouissement des lignes électriques longeant la D 915 dans sa traversée du hameau d'Artimont. Des goulottes ont été passées sous la chaussée lors des récents travaux de goudronnage par le Conseil départemental, ce qui facilitera les travaux d'enfouissement prévus courant 2025.

Le Conseil approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées la participation de la commune à hauteur de 30 % du coût de cette opération d'enfouissement pilotée par le S.I.E.R.C., d'un montant total de 136.674,50 € H.T.

11) QUESTIONS DIVERSES

a) Réfection du chemin de la cavée

La partie moyenne du chemin de la cavée doit être recouverte de grattage de route comme l'a été la partie haute. L'étalement du grattage sera confié prochainement à l'entrepreneur M. CANDELARIA.

b) Goudronnage du haut de la rue de Cléry

Le goudronnage du haut de la rue de Cléry par la Communauté de communes, qui doit faire suite à la réfection des trottoirs dans le cadre du Contrat Rural, a pris du retard car le marché nécessaire n'a pas encore été passé par la C.C.V.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 24.